

# FICHE DE CANDIDATURE

## CONCOURS D'ENTREE – CURSUS COMPLET

### FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

**Nous vous rappelons qu'il n'est pas possible de s'inscrire en cursus complet et en cursus partiel, le candidat doit choisir.**

#### VOTRE ETAT CIVIL

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... N° de portable : .....

Email : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Age : .....

Je ne suis pas titulaire de diplôme requis pour être dispensé de l'épreuve de culture générale, je passe donc les deux épreuves écrites.

**ou**

Je suis titulaire d'un des diplômes ou titres suivants :

- d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV\* ou enregistré à ce niveau au répertoire national des certifications professionnelles, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
- d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V\*\*, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
- d'un titre ou diplôme étranger\*\*\* leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'état d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

Merci de cocher une des 2 cases suivantes (voir explication ci-jointe) :

Je souhaite m'inscrire également au concours Aide-soignant

**ou**

Je ne souhaite pas m'inscrire au concours Aide-soignant

Je déclare avoir pris connaissance des modalités du concours et avoir choisi une inscription en cursus complet.

A .....

Le .....

Signature du candidat

Signature du représentant légal si mineur

## DOSSIER ADMINISTRATIF

Chaque dossier doit être composé de :

- la fiche de candidature signée par le ou la candidate. La signature d'un des parents est exigée si le ou la candidat(e) est mineur(e).
- un chèque de 85 € correspondant aux droits d'inscription au concours, libellé à l'ordre de MFR Le Villaret. **(en aucun cas ce chèque ne sera récupérable).**
- La photocopie de l'un des titres requis pour être dispensé de l'épreuve de culture générale,
- Pour les cas particuliers ou les diplômés anciens, les attestations de niveau et de qualification dans le domaine sanitaire et social. Pour les diplômés étrangers, joindre la preuve d'accès direct à des études universitaires,
- Une photocopie lisible de la carte d'identité (valide), recto et verso ou du passeport,
- 4 timbres autocollants au tarif en vigueur.

Ces documents doivent être adressés **par courrier en recommandé avec accusé de réception** à :

**MFR LE VILLARET  
BP 71  
74230 THONES**

jusqu'au **Lundi 4 Décembre 2017 dernier délai** (le cachet de la poste faisant foi).

Cette année, votre **inscription au concours Auxiliaire de Puériculture** peut vous permettre de vous inscrire au **concours Aide-Soignant** à la MFR d'Annecy le vieux **sans frais supplémentaire.**

Cela vous permettra d'obtenir les **2 diplômes en 3 ans** :

- 2 ans en apprentissage AS ou AP après l'obtention du concours
- 1 an en passerelle AP/AS ou AS/AP sous réserve de la réussite de l'entretien oral

En cochant la case, vous vous engagez à passer les 2 concours en intégralité. Si vous réussissez les 2 vous devrez faire votre choix entre l'un ou l'autre.